c|a.u.e de Paris
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Observatoire des cours Oasis
Collection d'espaces récréatifs végétalisés

École élémentaire Keller

ACCOMPAGNEMENT CAUE

École élémentaire
11e arrondissement
2020

Amphithéâtre de rondins du Bois de Vincennes | © Théo Ménivard - CAUE de Paris

Description du projet

Suite à la fusion de deux établissements scolaires anciennement indépendants, l'école élémentaire Keller dispose de deux cours distinctes mais communicantes pour une surface totale de 1 930 m² de terrain récréatif largement arboré mais qui était entièrement asphalté. Le projet Oasis a considérablement transformé la première cour de 1 150 m² en y aménageant une grande zone de jeux et un espace végétalisé sur buttes, et apporté des éléments d'assises et de végétation en tour d'arbres dans la seconde cour.

Plan de projet | © CAUE de Paris

Descriptif détaillé

Gestion de l’eau

La moitié de la cour a été désimperméabilisée afin d’infiltrer directement les eaux de pluie dans une surface en terre et copeaux.

Biodiversité

Deux buttes plantées ont été réalisées pour amener du relief et être support à la végétation.
Une cabane en osier vivant a été tressée avec les élèves de l’école, en chantier participatif.
Dans la première cour, dédiée au sport et non transformée, des jardinières en pied d’arbres ont été installées durant un chantier participatif.

Aménagements ludiques

Une grande structure de jeu en bois linéaire a été adossée au mur d’enceinte. Composée d’une montée d’escalade, d’un mur d’escalade, de vagues et de stockage, cette structure relie une plateforme tour d’arbre par un pont de singe. Un grand amphithéâtre en rondins de bois de réemploi du Bois de Vincennes a été installé dans la zone de copeaux. Il permet aux enfants de jouer et constitue un espace de rassemblement pour les groupes.

Quatre tableaux à craie ont été installés sur une estrade en bois avec des bancs.

Galerie

La cour avant les travaux | © CAUE de Paris

La cour avant les travaux | © CAUE de Paris

Partage de l'espace entre piste de course et espace naturel | © Théo Ménivard - CAUE de Paris

La structure en bois linéaire et l'amphithéâtre | © Théo Ménivard - CAUE de Paris

Les vagues de la structure de jeu en bois | © Théo Ménivard - CAUE de Paris

Le mur d'escalade sur la structure | © CAUE de Paris

Les buttes végétalisées et les tableaux à craie | © Théo Ménivard - CAUE de Paris

Cabane en saule tressé | © Vincent Guiné - CAUE de Paris

Nid d'oiseau dans la cabane en osier | © CAUE de Paris

Zone naturelle | © CAUE de Paris

Butte végétalisée à parcourir | © CAUE de Paris

Butte végétalisée | © CAUE de Paris

Jardinières en pied d'arbre de la seconde cour | © Vincent Guiné - CAUE de Paris

Tableau comparatif

Type d’espace	Surface en m² avant	Surface en m² après
Surfaces imperméables	1 930	1 330
Surfaces perméables	0	600
Surfaces plantées	0	114

Points forts

Un amphithéâtre de rondins provenant du Bois de Vincennes

Points faibles

École qui pourrait être encore plus végétalisée

Mentions techniques

Programme	École élémentaire
Année de livraison	2020
Lieu	4, rue keller, 75011 11e arrondissement
Surface totale	1 930 m²
Montant de l'opération	528 416 € HT
Montant des travaux	528 416 € HT
MOE	Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture de la Ville de Paris Ville de Paris
MOA	Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris Ville de Paris
Entreprise(s)	Fayolle & Fils
Projet accompagné par le CAUE départemental	ACCOMPAGNEMENT CAUE
Cour accessible en dehors des horaires scolaires ?	Oui
Projet subventionné	Oui
Organisme(s) de subvention	FEDER (Fonds européen de développement régional)

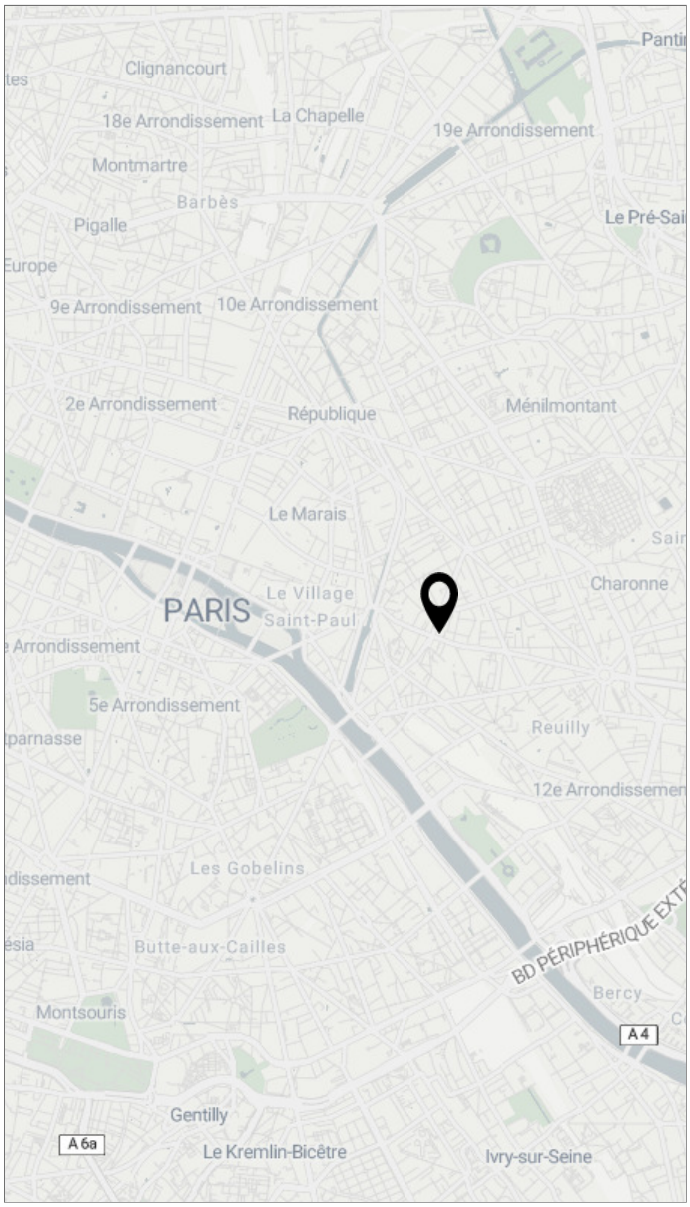

Action(s) de concertation menée(s)

– ateliers de sensibilisation
– ateliers de co-conception avec les enfants
– réunions de concertation avec l'école

Fiche projet exportée le 04/08/2026 à 14:57 depuis le site de l'Observatoire des Cours Oasis accessible ici : www.observatoire-oasis.fr

c|a.u.e de Paris — Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

UIA URBAN INNOVATIVE ACTIONS

European Union — European Regional Development Fund